

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE
Compte-rendu du
Conseil Municipal du 10 juillet 2013

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 3 juillet 2013 pour la session ordinaire du 10 juillet 2013.

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice :9
Présent(s) :5
Pouvoir(s) :1
Absent(s)3
Votants :6
Affiché le : 17/07/2013

L'an deux mil treize, le mercredi dix juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents: Mrs PARISOT Jean-Marie, GENEY Roger Adjoints, BOHEME Jean-Sébastien, GAMELON Etienne et LOMBARD Patrice, Maire,

Absent(s) excusé(s): M DAVAL Brice qui donne pouvoir à BOHEME Jean-Sébastien ;

Absent(s): Mrs. MOUGENOT Michel, Adjoint, CHIPPAUX Emmanuel et GILLET Alexandre ;

Monsieur BOHEME Jean-Sébastien a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et particulièrement à Mme DEMANGE Chantal, receveur municipal à la Trésorerie de Melisey. Il demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- Changement poste informatique du secrétariat et passage à e.magnus ;

Et de supprimer le point 10 qui a déjà fait l'objet d'une délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Concours du receveur municipal - Attribution d'indemnités ;
- Annulations factures eau sur exercices antérieurs ;
- Avenant à la convention ATESAT ;
- Avenant au contrat d'assurance collectivité ;
- Suppressions de postes ;
- Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité ;
- Document Unique d'évolution des risques professionnels - demande de subvention Fonds National de Prévention et engagement à mettre en place le plan de prévention (P.A.P.) ;
- Vente de bois suite à une proposition ;
- Tarif eau Belonchamp ;
- Questions et affaires diverses ;

Madame la perceptrice donne les explications nécessaires en ce qui concerne les admissions en non valeur et les effacements de la dette (admission en non-valeur) et répond aux diverses questions posées par les conseillers.
Mme DEMANGE quitte la séance à 19H.30

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le conseil municipal à l'UNANIMITE :

Décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2013 ;

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2013.

EFFACEMENT DE CREANCES -SERVICE DE L'EAU -

Le Conseil Municipal ne pouvant pas s'opposer aux jugements du Tribunal d'Instance de LURE, en ce qui concerne l'effacement de la dette pour 3 redevables, est obligé à L'UNANIMITE d'effacer ces créances pour un montant total de 318.42 €

RENOUVELLEMENT CONVENTION A.T.E.S.A.T. POUR L'ANNEE 2013

La convention ATESAT signée en 2010 est arrivée à échéance le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de la prolonger jusqu'au 31/12/2013
Et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la dite convention.

CONTRAT ASSURANCE DES BIENS DE LA COMMUNE MODIFICATION

Suite à une modification du contrat d'assurance des biens de la commune (chaufferie bois) le conseil municipal à l'UNANIMITE autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat modifié, tel que présenté.

SUPPRESSION DE POSTE

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 27 juin 2013,
Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE décide la suppression à compter du 1^{er} août 2013 des postes d'adjoint technique 2^{ème} classe 35 H. et d'adjoint technique 1^{ère} classe 35 H. suite à des avancements de grade

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 1^{er} AOUT 2013

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} août 2013,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

ADOpte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01/08/2013 :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

- Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe 1 poste
- Adjoint Administratif 2^{ème} classe 1 poste

Cadre d'emplois des adjoints techniques :

- Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe 1 poste
- Adjoint Technique 1^{ère} classe 1 poste
- Adjoint Technique 2^{ème} classe 1 poste

Cadre d'emplois des adjoints d'animation :

- Adjoint d'Animation 2^{ème} classe 1 poste

Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles :

- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 poste

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE PREVENTION ET ENGAGEMENT A METTRE EN PLACE LE PAP

La commune a sollicité les services du Centre de Gestion de la Haute-Saône pour l'accompagner dans la réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Dans le cadre du conventionnement entre le Centre de Gestion de la Haute-Saône et le Fonds National de Prévention de la CNRACL, Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la possibilité de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de cette démarche de prévention « évaluation des risques professionnels »

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

- APPROUVE le recours à la participation financière du Fonds National de Prévention de la CNRACL au titre de la démarche de prévention « évaluation des risques professionnels » engagée.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

S'ENGAGE à mettre en place le Plan de Prévention (P.A.P)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

VENTE DE BOIS SUITE A COUPE POUR SECURITE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 22 du 22 mars 2013, où le conseil municipal l'avait autorisé à traiter avec l'Entreprise Forestière JEANDENANT de Plancher Bas pour faire abattre des bois situés sur du terrain communal.

Le vieillissement de ces bois entraînait un manque de sécurité certain.

Les membres du conseil municipal s'assurant que la commune de Fresse n'a pas actuellement l'utilité de ce bois,

A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE l'offre présentée par la Scierie GILLET de FRESSE pour un montant de 4 060.06 € (quatre mil soixante euros et six centimes) H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

PASSAGE A E.MAGNUS ET REMPLACEMENT DU POSTE INFORMATIQUE SECRETARIAT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2013, il avait été prévu le changement du matériel informatique du secrétariat afin de pouvoir effectuer le passage à e.magnus. Le matériel actuel acquis en 2007 ne s'y prêtant pas.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal étudie les devis présentés, et

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

ACCEPTE

- ✓ la proposition de la société BERGER-LEVRAULT pour le forfait Pack e.magnus et BLES-Actes pour un montant de 1 349 € H.T (mil trois cent quarante neuf euros hors taxe).
- ✓ le devis de la Société GIGA MEDIA pour un montant de 1 260.37 € H.T.(mil deux cent soixante euros trente sept cts)

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif à l'article 2183

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur les points suivants :

- Résultats de la vente des bois du 24 juin 2013 56 182.49 € T.T.C.
- M. et Mme MEIXEIRA ne renouvellent pas le bail de location du garage communal arrivé à échéance au 30/06/2013. Ce garage est une annexe de l'ancien bâtiment poste. Il ne sera donc pas de nouveau proposé à la location, l'immeuble étant mis en vente.
- Les travaux effectués dans le logement sis au 394. Les Larmets, suite à un dégât des eaux, sont terminés et le remboursement a été effectué par l'assurance.
- Lors du prochain conseil sera mise à l'ordre du jour, comme les années précédentes, l'attribution de subvention à « l'Abeille » (école) pour la rentrée 2013/2014.
- Le point sur les travaux de rénovation du monument aux morts, commencés le 24 juin, est fait. Le montant provisoire de la souscription s'élève à ce jour à 1 765 €. Les dons seront acceptés jusqu'à la fin des travaux.
- L'ensemble des conseillers finalisent le déroulement des festivités du 14 juillet

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu

Le Maire,

Patrice LOMBARD

